

RAPPORT SELON LE DÉCRET ET L'ARRÊTÉ DU 2 MAI 2007

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC



EAU POTABLE

**SMAEP 4B – Distribution – Délégation de Service Public avec
VÉOLIA**

Année 2022

SOMMAIRE

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	3
1) Organisation administrative du service.....	3
2) Estimation de la population desservie	3
3) Conditions d'exploitation du service.....	3
4) Prestations assurées dans le cadre du service.....	3
5) Les volumes d'eau	4
6) Nombre d'abonnements.....	4
7) Bilan des volumes sur le territoire :	4
8) Longueur du réseau.....	4
TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	6
9) Tarifs en vigueur	6
10) Prix du service d'eau potable	6
11) Recettes d'Exploitation	6
12) La Facture d'eau	7
INDICATEUR DE PERFORMANCE DU SERVICE	8
13) Qualité de l'eau.....	8
14) Connaissance et gestion patrimoniale du réseau	9
15) Performance du réseau	9
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....	11
16) Travaux réalisés au cours de l'exercice	11
17) Etat de la dette	11
18) Amortissements réalisés.....	11

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1) Organisation administrative du service

Le SMAEP 4B, créé par arrêté préfectoral en juin 1986, avait pour vocation la production d'eau potable, la mise en charge jusqu'aux installations de distribution propres à chaque collectivité membre et l'achat d'eau potable aux collectivités extérieures. A l'origine, le syndicat regroupait 12 collectivités pour un total de 39 communes.

Par arrêté du 04 août 2010, les statuts du syndicat ont été modifiés notamment avec la prise de compétences à la carte comme : la défense incendie, l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif et la gestion hydraulique. Par arrêté du 13 mars 2020, les compétences assainissement collectif et assainissement non collectif ont été supprimées.

Aujourd'hui, ce sont 47 collectivités représentant 53 communes qui forment le SMAEP 4B.

La gestion administrative du syndicat est assurée par un Comité Syndical. Chaque collectivité y est représentée de la manière suivante : un délégué titulaire et un délégué suppléant, et ce, par tranche entamée de 500 abonnés.

Ainsi, les compétences exercées par le syndicat au cours de l'année 2022 sont les suivantes :

- La production d'eau potable
- La distribution d'eau potable
- La défense Incendie

Le présent rapport a pour but de présenter le fonctionnement du service de distribution d'eau potable avec délégation de service public VÉOLIA au cours de l'exercice 2022. Celui-ci concerne uniquement la commune de Chef-Boutonne (territoire de l'ex-commune de Chef-Boutonne car le territoire des ex-communes de Crézières, La Bataille et Tillou est distribué en régie directe par le Syndicat 4B).

2) Estimation de la population desservie

Nombres d'habitants : **1 973** (population en vigueur au 01/01/2023).

Nombre de compteurs : **1 299**

3) Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en délégation de service public avec la société VÉOLIA (contrat d'affermage qui a pris effet le 1^{er} janvier 2016 et qui s'achèvera le 31 décembre 2025).

4) Prestations assurées dans le cadre du service

Les prestations confiées à Véolia sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	Des branchements
Entretien	De l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement
Prestations particulières	Entretien des points de distribution publics

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des branchements particuliers, des canalisations, des ouvrages de traitement captages, des ouvrages de stockage,....
Travaux neufs	d'extensions de réseau, de dévoiement des réseaux.

5) Les volumes d'eau

a) Importations d'eau

Import depuis	Importés en 2021 (m ³)	Importés en 2022 (m ³)	Variation (%)
SMAEP 4B- Production	149 124	171 239	14,83%

b) Exportations

Le service n'exporte pas d'eau.

6) Nombre d'abonnements

Abonnements	2021	2022	Variation
Nombre d'abonnés domestiques	1 290	1 296	0,47%
Nombre d'abonnés non domestiques	1	1	0,00%
Nombre total d'abonnements	1 291	1 297	0,46%

7) Bilan des volumes sur le territoire :

Volumes (m ³)	2020	2021	2022
Volume importé	131 551	149 124	171 239
Volume exporté	0	0	0
Volume total mis en distribution sur le territoire	131 551	149 124	171 239
Volume vendu aux abonnés domestiques	93 857	123 981	102 610
Volume vendu aux abonnés non domestiques	291	288	312
Volume total vendu aux abonnés	94 148	124 269	102 922

8) Longueur du réseau

a) Extension de réseau

Le tableau ci-dessous présente les extensions de réseau réalisées au cours de l'année 2022 :

Extension de réseau		Longueur (ml)
Commune	Lieu	
Chef-Boutonne	-	0
Longueur Totale		0

Le tableau suivant présente les extensions de réseau réalisées lors des trois dernières années :

	2020	2021	2022
Extension de réseau (ml)	0	0	0

b) Renouvellement des réseaux

Le tableau ci-dessous présente les canalisations renouvelées au cours de l'année 2022 :

Renouvellement de réseau		Longueur (ml)
Commune	Lieu	
CHEF-BOUTONNE	Rue de l'Huilerie	185
Longueur Totale		185

Le tableau suivant présente le taux de renouvellement des 5 dernières années :

		2018	2019	2020	2021	2022
Moyenne	Linéaire de réseau de desserte (hors branchement en ml)	37 299	37 299	37 756	37 756	37 546
	Renouvellement de réseau (ml)	450	275	990	0	185
	Taux de renouvellement	1,21%	0,74%	2,62%	0,00%	0,49%

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1.01 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) **renouvelés au cours des cinq dernières années** par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC

9) Tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante du SMAEP 4B vote les tarifs annuellement, ceux-ci ont été fixés par la délibération suivante :

Date de la délibération	Objet
06/12/2022	Vote des tarifs 2023

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

10) Prix du service d'eau potable

Le prix du service comprend au 1^{er} Janvier 2023 :

- Une partie fixe ou abonnement ;
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

	2022		2023	
	Part Fixe en € HT/an	Part variable en €HT/m ³	Part Fixe en € HT/an	Part variable en €HT/m ³
Part collectivité	43,14 €	0,6825 €	39,48 €	0,7539 €
Part délégataire	42,36 €	0,9075 €	46,02 €	0,9861 €
Total	85,50 €	1,5900 €	85,50 €	1,7400 €

Pour le premier semestre, les factures comportent l'abonnement du 1^{er} semestre et le solde des m³ consommés l'année précédente.

Pour le deuxième semestre, l'abonnement du 2nd semestre et 45% des m³ consommés l'année précédente au tarif de l'année en cours (application progressive et complète des tranches du barème).

La redevance « préservation des ressources en eau » (Agence de l'eau) est proportionnelle à la consommation d'eau potable et s'élève à 0.066 €/m³.

La redevance « pollution domestique » est proportionnelle à la consommation d'eau potable, et s'élève à 0.33 €/m³.

Ces deux redevances sont reversées à l'agence de l'eau et calculées annuellement.

11) Recettes d'Exploitation

	2021	2022	Variation
Exploitation du service	143 635,00 €	167 419,00 €	16,56%
Collectivités et autres organismes publics	163 678,00 €	186 551,00 €	13,97%
Travaux attribués à titre exclusif	312,00 €	950,00 €	204,49%
Produits accessoires	6 708,00 €	5 373,00 €	-19,90%
Total recettes de vente d'eau	314 333,00 €	360 293,00 €	14,62%

12) La Facture d'eau

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation
Part du délégataire				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	42,36 €	46,02 €	8,64%
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	m ³ consommés	0,9075 €	0,9861 €	8,66%
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	43,14 €	39,48 €	-8,48%
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	m ³ consommés	0,6825 €	0,7539 €	10,46%
Redevances et taxes				
	Redevance préservation des ressources en eau (€/m ³)	0,0660 €	0,0660 €	0,00%
	Redevance pollution domestique	0,3300 €	0,3300 €	0,00%
	TVA	5,5%	5,5%	0,00%

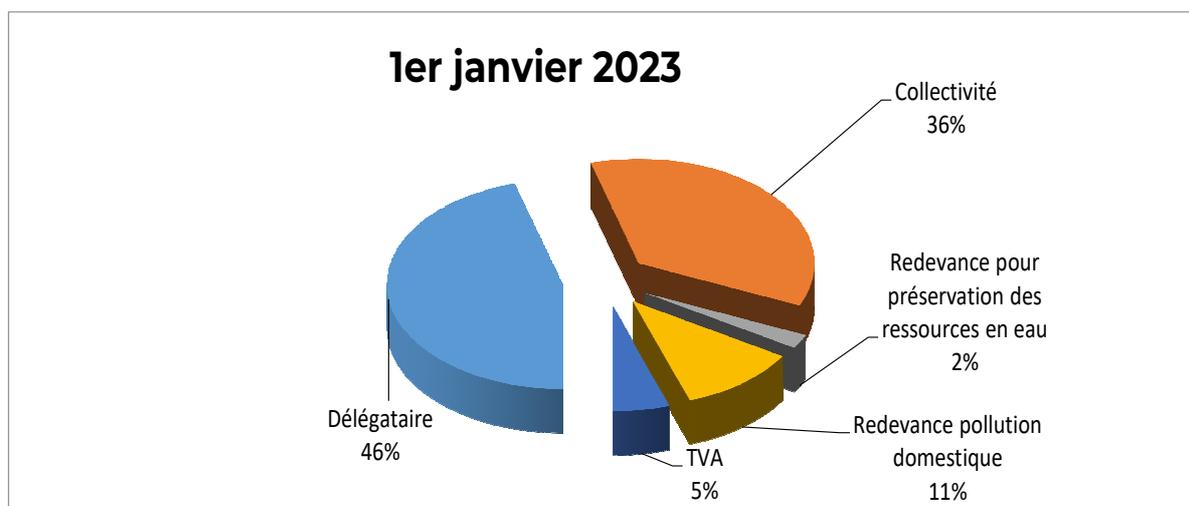
* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation
Délégataire	151,26 €	164,35 €	8,66%
Collectivité	125,04 €	129,95 €	3,93%
Redevance pour préservation des ressources en eau	7,92 €	7,92 €	0,00%
Redevance pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00%
TVA	17,81 €	18,80 €	5,56%
Total (TTC)	341,63 €	360,62 €	5,56%

Prix théorique du m³ pour un abonné consommant 120 m³:

3,01 €



INDICATEUR DE PERFORMANCE DU SERVICE

13) Qualité de l'eau

La qualité de l'eau produite et distribuée est évaluée au regard des limites de qualité et des références de qualité définies par la réglementation :

- les limites de qualité visent les paramètres susceptibles de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur,
- les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau potable. Un dépassement ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur mais implique la mise en œuvre d'actions correctives.

Conformité des prélèvements :

Tableaux synthétiques de la conformité des prélèvements aux limites de qualité :

Limite de qualité	Contrôle Sanitaire		Surveillance du Délégué		Contrôle sanitaire et surveillance du délégué	
	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes
Microbiologique	5	5	55	55	60	60
Physico-chimie	6	6	0	0	6	6

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

	Taux de conformité Contrôle Sanitaire	Taux de conformité Surveillance du Délégué	Taux de conformité Contrôle Sanitaire et Surveillance du Délégué
Microbiologique	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Physico-chimie	100,0 %	/	100,0 %

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

Conformité des paramètres analytiques :

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégué	
	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références
Paramètres soumis à Limite de Qualité				
Microbiologique	10	10	110	110
Physico-chimique	23	23		
Paramètres soumis à Référence de Qualité				
Microbiologique	19	19	220	216
Physico-chimique	37	37	122	122
Autres paramètres analysés				
Microbiologique			55	
Physico-chimique	28			

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

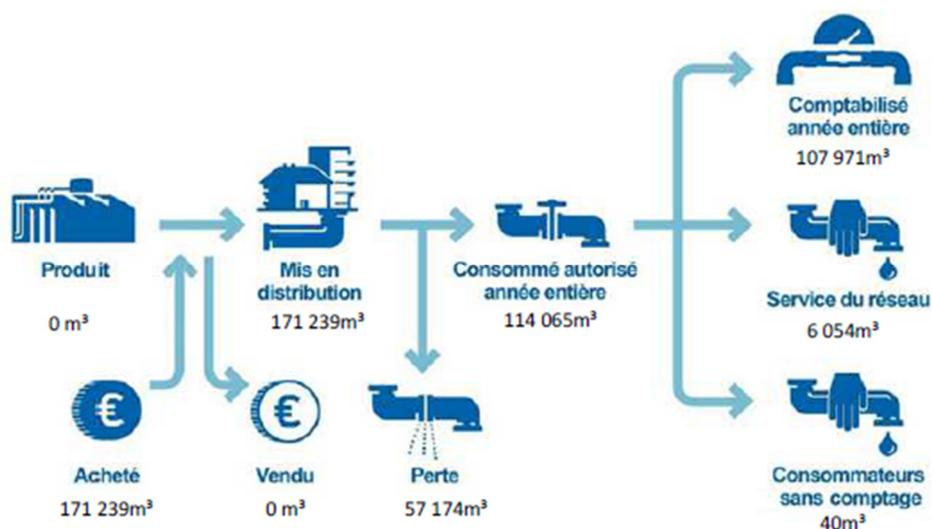
14) Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

Le calcul de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a été modifié à compter de l'exercice 2013. L'indice se calcul sur une échelle de 0 à 120.

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Code VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		99 %
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	11
Total Parties A et B		45	41
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP.244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
VP.247	Localisation des autres interventions	10	10
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	0
Total:		120	101

15) Performance du réseau

Synthèse des flux de volumes



Les consommations sans comptage (défense incendie, arrosage public, ...) sont estimées à 40 m³. Les volumes de service (vidanges des biefs, purges, lavages des réservoirs) sont évalués à 6 054 m³ selon la méthode d'estimation ASTEE.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **Rendement du réseau de distribution**

$$= \frac{(\text{Volume consommé autorisé} + \text{Exportations})}{(\text{Volume produit} + \text{Importations})}$$

	2018	2019	2020	2021	2022
Rendement du réseau (%)	83,8%	81,4%	79,4%	84,4%	66,6%

- **Indice des volumes non comptés**

$$= \frac{(\text{Estimation consommations sans comptage} + \text{Volume de service} + \text{Pertes})}{(\text{Longueur du réseau hors branchements})}$$

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)	1,77	2,28	2,34	1,72	4,62

- **Indice linéaire de pertes en réseau**

$$= \frac{\text{Pertes}}{\text{Longueur du réseau hors branchements}}$$

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /km/j)	1,60	1,90	1,97	1,69	4,17

- **Indice linéaire de consommation**

	2020	2021	2022
Indice linéaire de consommation(m ³ /km/j)	7,55	9,13	8,32

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE

16) Travaux réalisés au cours de l'exercice

Objet des travaux	Montant des travaux
Réseau de distribution rue de l'Huilerie (travaux terminés au 31/12/2022)	93 800,36 €
TOTAL	93 800,36 €

17) Etat de la dette

Cette valeur correspond à la durée nécessaire au syndicat pour rembourser la dette du service d'eau potable si la totalité de l'autofinancement dégagé est affectée à celle-ci.

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre (€)	268 206,44 €	245 082,85 €
Épargne brute annuelle (€)	235 898,52 €	49 259,21 €
Durée d'extinction de la dette par la seule capacité d'autofinancement (en année)	1,14	4,98
Recettes réelles	305 658,08 €	118 759,60 €
Dépenses réelles (inclure remboursement des intérêts et pas le capital)	69 759,56 €	69 500,39 €
Remboursements au cours de l'exercice	27 168,82 €	26 971,87 €
dont en intérêts	4 081,62 €	3 848,28 €
dont en capital	23 087,20 €	23 123,59 €

L'épargne brute annuelle (=capacité d'autofinancement) = recettes réelles – dépenses réelles

18) Amortissements réalisés

	2020	2021	2022
Montant de la dotation aux amortissements	0,00	104 348,02	22 946,12

Les opérations de transfert des biens du service d'eau ayant pu être réalisées en 2021, les écritures d'amortissement ont été régularisées la même année. En 2022, les amortissements ont repris un cours normal.



SYNDICAT 4B

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

73 route de Brioux
79170 PÉRIGNÉ
Tel : 05 49 07 74 31
Fax : 05 49 07 12 26
Mail : accueil@syndicat4b.fr